

Impôt de solidarité sur la fortune et cohésion sociale

Depuis le 1er janvier de cette année, le gouvernement a instauré un « bouclier fiscal » c'est à dire que le montant des impôts d'un foyer fiscal (impôt sur le revenu, ISF et impôts locaux sur l'habitation principale) ne pourra plus excéder 60% du montant de leurs revenus. Cette mesure présentée comme une urgence a pour principal objet de limiter les effets de l'ISF et de rendre cet impôt encore plus symbolique pour les plus fortunés.

Et pourtant, le seuil d'imposition est de 780000 euros, les sommes supérieures à ce montant sont taxées au taux de 0,55 %, puis de 0,75 % à partir de 1,2 Millions d'euros, ainsi de suite pour atteindre une imposition maximale de 1,80 % pour les patrimoines supérieurs à 15 millions d'euros. Ainsi, les taux de l'ISF ne peuvent pas être considérés comme confiscatoires de la richesse des particuliers.

Le bouclier fiscal est d'autant moins justifié qu'il est mis en place l'année où les baisses d'impôt sur le revenu ont été accordées sur les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu, notamment par une baisse du taux supérieur d'imposition de 47% à 40% pour les revenus perçus en 2006 (déclarés en 2007).

Par contre, il contribue à rendre l'ISF totalement symbolique pour les plus favorisés. Sa suppression étant jugée trop provocatrice pour les millions de français qui sont imposés à l'euro près sur leur salaire, le gouvernement a entrepris avant les élections d'en vider son contenu.

Sans rentrer dans le détail des différentes exonérations, niches fiscales et autres défiscalisations légales, il apparaît clairement que l'impôt rempli de moins en moins son rôle de redistribution des richesses, seul moyen d'assurer l'aide nécessaire aux plus démunis d'entre nous. C'est pourquoi, François HOLLANDE a raison de souligner la nécessité de revenir sur tous les avantages accordés aux plus favorisés par ce gouvernement depuis 2002 et de se remettre au niveau d'imposition des revenus de cette année-là.

Les difficultés de millions de français dans leur vie quotidienne qui, parce que non imposables comme la moitié d'entre eux, n'ont bénéficié d'aucune de ces mesures sont en droit de demander davantage de solidarité et une meilleure répartition des richesses. Cette démarche est également citoyenne car l'ensemble des mesures prises par le gouvernement n'ont pas empêché les comportements les plus critiquables des principaux bénéficiaires de ces dispositions, par exemple :

- « expatriation fiscale » style Johnny Hallyday, famille Mulliez, Alain Prost et bien d'autres parmi les plus fortunés de nos compatriotes et qui s'enrichissent ou se sont enrichis grâce aux français ;
- délocalisation d'activités économiques entières avec suppressions massives d'emplois en France, dans le seul but d'accroître les marges bénéficiaires au seul profit des distributeurs et des actionnaires et sans que cela ne se répercute sur les prix à la consommation ;
- augmentation des salaires des principaux dirigeants du CAC 40 qui atteignent aujourd'hui 300 fois le smic.

L'urgence pour les socialistes aujourd'hui est de rétablir la cohésion sociale et d'en assurer sa pérennité. Les mesures passent aussi par davantage de solidarité et donc une meilleure redistribution des richesses dont l'outil essentiel reste l'impôt républicain juste et accepté. C'est pourquoi mettre en œuvre des baisses du niveau des prélèvements pour les seules populations favorisées au détriment des réalisations sociales les plus urgentes (logements, écoles, crèches, structures d'accueil pour les personnes âgées...) apparaît comme irresponsable. Cela est d'autant plus vrai qu'avec un taux d'endettement public proche de 60%, ces avantages qui risquent d'être sans effet sur l'activité économique et la richesse nationale, se retrouveront de fait financés par l'emprunt c'est à dire par des prélèvements supplémentaires sur les générations futures.